



## **Mémoire prébudgétaire 2013**

La Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires (OSSTF/FEESO) représente 60 000 travailleuses et travailleurs en éducation partout en Ontario, notamment le personnel enseignant des écoles secondaires publiques, le personnel enseignant suppléant, les aides à l'enseignement et éducatrices et éducateurs, le personnel enseignant et les instructeurs à l'éducation permanente, les psychologues, les secrétaires, les orthophonistes, les travailleuses et les travailleurs sociaux, le personnel de conciergerie, les conseillers en assiduité ainsi que de nombreux autres œuvrant dans le domaine de l'éducation aux paliers élémentaire, secondaire et universitaire. La plupart de nos membres cotisent au Régime de retraite des enseignantes et des enseignants (RREO) ou au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (OMERS), mais certains de nos membres appartiennent à des régimes de retraite universitaires privés de plus petite taille.

OSSTF/FEESO comprend les répercussions qu'a eues la conjoncture économique sur les recettes du gouvernement et comprend également que les décisions prises par le gouvernement, comme les réductions de l'impôt aux entreprises, ont contribué au manque à gagner. OSSTF/FEESO se doit cependant d'exprimer sa totale opposition par rapport aux coupures imposées dans les conventions collectives des paliers élémentaire et secondaire. Le gouvernement doit chercher des moyens, dans les prochains budgets provinciaux, d'offrir une issue équitable à ces réductions arbitraires. Il est clair et reconnu que les ressources financières seront limitées dans un avenir prévisible. La concurrence pour l'accès à un financement limité sera rude. Toutefois, ici encore, il est également clair et reconnu que les fonds destinés à l'éducation doivent être considérés comme des dollars d'investissement. Ces dollars d'investissement assurent des retombées considérables pour l'économie, la main-d'œuvre et les structures culturelles et sociales de l'Ontario.

### **Répartition des élèves et configuration des écoles**

La baisse des effectifs est à présent plus flagrante au palier secondaire et les contraintes d'accommodation du programme d'apprentissage des jeunes enfants ne laissent que peu de choix aux conseils scolaires que de considérer des mesures novatrices afin d'offrir aux élèves un milieu propice à l'apprentissage dans un plan de financement à court d'argent. La répartition des élèves et la configuration des écoles doivent être examinées, peu importe les exigences politiques, religieuses et syndicales afin de dispenser un enseignement solide à tous les élèves. Avoir accès à toutes les écoles dans une région géographique et à la liberté de créer les configurations qui correspondent aux évolutions démographiques est essentiel pour atteindre un maximum d'économies en période de baisse des effectifs. Une école de la maternelle à la 8<sup>e</sup> année peut mieux s'adapter à une région d'un conseil scolaire tandis qu'une école de la 7<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année peut satisfaire le conseil scolaire dans une autre région. L'arrivée de jeunes élèves dans les premières années de l'éducation formelle exerce une pression sur les établissements alors que les inscriptions diminuent pour les années intermédiaires.

Le curriculum actuel nécessite de plus en plus d'équipement spécialisé et d'enseignantes et d'enseignants avec une formation et une éducation également spécialisées, rendant ainsi plus attirantes les écoles de la 7<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année. La pratique actuelle d'amener un élève en autobus en passant devant une école à moitié remplie pour se rendre dans une autre école à moitié remplie doit cesser. La hausse des coûts de chauffage et de l'électricité impose aux conseils scolaires d'équilibrer les effectifs entre les écoles avant d'effectuer des dépenses en immobilisations pour agrandir les locaux existants.

La conséquence fâcheuse de la diminution des effectifs est la fermeture d'écoles. La plupart des conseils scolaires auront à prendre des décisions difficiles en ce qui a trait à la fermeture d'écoles en raison de la baisse des effectifs ou des déplacements de population dans la région qui leur incombent. Le gouvernement doit réexaminer le processus d'examen des installations scolaires pour faire en sorte que les écoles appropriées demeurent ouvertes et que celles qui le sont soient viables. Les conseils scolaires ne devraient pas pénaliser financièrement les écoles viables en soutenant les écoles dont la fermeture devrait être envisagée.

### **Partenariats entre les conseils scolaires et les municipalités**

Dans un avenir prévisible, l'école est et continuera d'être la plaque tournante de la collectivité. L'école est considérée le centre d'activité sécuritaire et confortable pour une petite collectivité ou pour un quartier d'une agglomération urbaine plus grande. Dans bien des cas, la viabilité économique de la région dépend directement de l'existence d'une école. Celle-ci est souvent le lieu le plus adéquat d'implantation d'installations dont dépend la collectivité au sens large. À cet effet, la collectivité et (ou) la municipalité devraient augmenter leur participation financière à l'école. Cette dépendance vis-à-vis de l'école est d'autant plus grande dans les collectivités rurales et du Nord de l'Ontario. L'école est le point de référence de la municipalité et, sans elle, l'affluence vers le centre de la collectivité diminue radicalement.

De nombreuses municipalités sont en mesure de soutenir la construction, l'entretien ou les coûts afférents au service des installations scolaires. Des prêts-subsidies ou des ententes de partenariat avec une municipalité pour fournir toutes les infrastructures s'étendant des salles de réunion jusqu'aux terrains d'entraînement, peuvent diminuer les doublons au niveau des installations tout en favorisant l'utilisation maximale des biens existants. Cette utilisation élargie des installations peut s'étendre bien au-delà de l'utilisation directe par la collectivité.

D'autres ministères et organismes gouvernementaux peuvent profiter de l'école comme d'un lieu central et d'un point de service pratique pour les membres de la collectivité au sens large. Il faut cependant noter qu'avec une plus grande utilisation des installations, la sécurité des élèves et du personnel, ainsi que l'entretien, doivent être pris en compte. De plus, il faut garantir un espace de travail aux employés du conseil scolaire. Les renseignements recueillis par le ministère de l'Éducation pourraient constituer la base des services fournis aux enfants d'âge scolaire et à leurs familles.

## **Financement des programmes de l'éducation de l'enfance en difficulté**

Le financement de la mise en œuvre et du suivi des programmes pour l'enfance en difficulté en milieu scolaire, appelé Allocation générale par élève en difficulté (AGED), doit être augmenté pour tenir compte de l'intégration et du soutien en milieu scolaire des élèves ayant des besoins élevés, avec notamment des salles de classe et des espaces de travail spécialisés. L'AGED est actuellement en fonction des inscriptions. Le niveau de soins requis pour offrir les programmes d'éducation de l'enfance en difficulté ne correspond souvent pas directement aux effectifs.

Il faut fournir un niveau de financement de base qui soit protégé des effets de la baisse des effectifs scolaires. Les dépenses en éducation de l'enfance en difficulté pour les élèves ayant des besoins élevés doivent simplement être fondées sur le plan d'enseignement individualisé (PEI) de l'élève, avec comme exigence que ces services sont effectivement disponibles pour lui. Le financement des programmes de prévention et d'intervention à court terme pour les élèves à risque sans PEI doit être intégré dans tout modèle de financement des programmes pour l'enfance en difficulté. Les services de soutien (c.-à-d., les aides à l'enseignement et les éducatrices) et le personnel professionnel des services à l'élève (c.-à-d., psychologues, travailleurs sociaux, orthophonistes, techniciens en éducation spécialisée) doivent être subventionnés en tenant compte des coûts réels des salaires, des avantages sociaux et du perfectionnement professionnel. Le financement et les services fournis par les ministères et les organismes gouvernementaux devront être acheminés par l'entremise du conseil scolaire.

## **Financement intégral des crédits du palier secondaire**

Les élèves qui obtiennent leur diplôme d'études secondaires se retrouvent confrontés à une concurrence grandissante quand il s'agit d'être accepté dans les programmes qu'ils ont choisis dans les établissements postsecondaires. Les notes et les autres critères de base d'acceptation sont de plus en plus rigoureux. De plus, avec l'introduction de programmes comme la Majeure Haute Spécialisation et l'évolution des programmes d'éducation coopérative plus complets, les élèves obtiennent leurs crédits de manière regroupée. Limiter le financement à 34 crédits par élève crée un sous-financement indu au niveau de l'école. Cette pratique ne cadre pas avec le programme de rendement scolaire du gouvernement dont la liste répertorie les élèves qui terminent leurs études secondaires compte également ceux qui ont acquis plus de crédits que les 34 crédits pour un financement complet. Tous les crédits acquis par les élèves en vue de l'obtention de leur diplôme d'études secondaires devraient être financés en totalité.

## **Éducation des adultes**

*L'Ontario apprend – Le renforcement de notre système d'éducation des adultes*, un rapport produit par Kathleen Wynne, à l'époque ministre de l'Éducation, montre que l'Ontario s'est engagée à améliorer le rendement scolaire des Ontariennes et des Ontariens tout en diminuant le taux de chômage, en accélérant l'intégration des nouveaux Canadiens à l'économie et en aidant plus d'enfants à arriver à l'école prêt à apprendre. Un système d'éducation des adultes solide peut aider l'Ontario à atteindre ces objectifs économiques et sociaux.

À l'heure actuelle, l'Ontario subit des pertes d'emplois importantes dans le secteur manufacturier. Nombre des employés concernés pourraient tirer parti d'une combinaison de rééducation professionnelle et d'éducation qui leur procurerait diverses possibilités d'emploi. On prévoit que le budget fédéral portera principalement sur la promotion de la formation des compétences axées sur l'emploi et offrira aux travailleuses et aux travailleurs des occasions de formation afin d'obtenir les compétences nécessaires pour pourvoir les postes qui sont actuellement vacants et sur les prévisions de croissance.

Utiliser les établissements partiellement remplis pour accueillir des adultes est un moyen rentable de procurer un service important tout en accélérant leur réintégration au sein de la population active. OSSTF/FEESO est convaincu que le présent gouvernement peut tenir cet engagement, soutenir les initiatives de littératie et de numératie et d'apprentissage jusqu'à l'âge de 18 ans et revitaliser les programmes d'éducation des adultes en Ontario en mettant en œuvre un modèle mixte par lequel les élèves à risque de moins de 21 ans sont intégrés dans des programmes mixtes avec des adultes de 21 ans et plus. Les approches axées sur le travail et les aptitudes comme la stratégie d'apprentissage jusqu'à l'âge de 18 ans et les nouvelles Majeures Haute Spécialisation sont parfaitement adaptées à l'éducation des adultes. Un modèle mixte enrichit les programmes des apprenants adultes tandis que les jeunes élèves des programmes alternatifs bénéficient à leur tour du curriculum des adultes, axé sur l'emploi. Les niveaux actuels de financement de l'éducation des adultes ne représentent qu'une fraction du montant consacré aux élèves de moins de 21 ans. Les SBE sont allouées principalement en fonction des effectifs. Par conséquent, les programmes ont besoin d'une masse critique de fonds pour pouvoir fonctionner. Avec un niveau de financement adéquat pour les adultes qui suivent un programme, on peut développer davantage d'occasions de formation plus diversifiée surtout dans les régions reculées ou périphériques où les besoins sont immenses.

### **Financement des universités**

Dans le milieu universitaire, il est nécessaire d'accroître le financement basé sur les effectifs au niveau des infrastructures et du personnel de soutien. Au fur et à mesure que les initiatives gouvernementales attirent plus d'étudiants vers le système universitaire, il devient nécessaire de majorer les dépenses en immobilisations pour soutenir la recherche et les effectifs. Actuellement, aucune augmentation du financement n'a suivi l'afflux, donc des services n'ont pu être maintenus. Dans les universités, les effectifs scolaires en hausse ne sont pas suivis de l'embauche de personnel de soutien supplémentaire, ce qui a un effet direct sur les étudiants.

Les gouvernements doivent assurer le financement et pousser les universités à l'utiliser pour faire en sorte que les infrastructures universitaires sont en mesure de continuer à soutenir le nombre d'étudiants de plus en plus grand qui suivent leurs programmes. Une comptabilité plus transparente des revenus et des dépenses des universités est requise.

### **Financement des initiatives du ministère de l'Éducation**

Au cours des dernières années, le ministère a lancé de nombreuses initiatives de renforcement des capacités qui, pour donner des résultats optimaux, nécessitent d'appuyer continuellement le personnel

enseignant et de soutien. Ces initiatives comprennent notamment le lancement des plans d'amélioration des conseils scolaires et des écoles, Faire croître le succès, le Cadre d'efficacité pour la réussite de chaque élève et L'apprentissage pour tous, de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année. De plus, pour soutenir diverses initiatives prises dans le cadre du programme de réussite des élèves du ministère, il faut assurer le financement et la formation appropriés dans des domaines comme la différenciation pédagogique, la récupération de crédits, les équipes interpaliers, la Majeure Haute Spécialisation, l'anti-intimidation, l'équité et l'éducation des Autochtones. Ces fonds doivent être intégrés dans le financement de base destiné aux écoles afin de s'assurer du soutien des programmes en cours.

### **Financement du perfectionnement professionnel**

Dans le cadre des conditions de travail imposées par une loi en janvier 2013, trois journées de perfectionnement professionnel ont été retirées du calendrier scolaire 2013-2014. Ce type de perfectionnement professionnel est essentiel à la croissance continue des compétences et des techniques d'enseignement tant pour le personnel enseignant que pour le personnel de soutien aux paliers élémentaire et secondaire. La journée de PP est une occasion pour les groupes de se rencontrer et de partager des renseignements précieux sur les stratégies qui donnent les meilleurs résultats pour la réussite des élèves. Des fonds doivent être réintroduits dans la Subvention pour les besoins des élèves, qui est développée dans le cadre du Budget de l'Ontario 2013, afin d'offrir du perfectionnement professionnel.

### **Renforcer le fonctionnement des écoles**

Dans le cadre de l'entente 2008-2012 de la Table provinciale de discussion, un groupe de travail, composé de représentants du gouvernement, des conseils scolaires et des syndicats en éducation, a été créé afin d'examiner les meilleures pratiques et de conseiller le ministère de l'Éducation sur le fonctionnement des écoles. Le rapport de 33 pages de ce groupe de travail a été publié en février 2012 et comprend des renseignements sur le financement du fonctionnement des écoles, les normes de nettoyage et d'entretien dans les écoles ontariennes et l'analyse pour l'entretien préventif. Le rapport renferme un certain nombre de recommandations importantes qui doivent être examinées au moment de prendre les décisions futures en matière de financement du fonctionnement des écoles.